



Puis-je faire saisir héritage de mon frère (me doit de l'argent)

Par **Marie000**, le **14/03/2013** à **13:08**

Bonjour,

Mon frère me doit quelques milliers d'euros depuis 20 ans mais étant acheteur compulsif (entre autres...) son salaire était dépensé en quelques jours et il ne m'a jamais remboursée. Avant le décès de notre mère il y a un mois il me disait que son héritage servirait à me rembourser, mais maintenant il ne répond plus ni au téléphone, ni à mes e-mails, peut-être parce que je lui ai reproché, pourtant gentiment, de ne pas être venu à l'enterrement (comme il n'était pas venu à celui de notre père). Normalement on ne devait pas passer par un notaire puisqu'il n'y a pas de biens autres que de l'argent en banque. Que dois-je faire maintenant, déjà pour que la succession se fasse malgré le silence de mon frère et d'autre part pour récupérer mon argent (j'ai des reconnaissances de dettes)?

Merci d'avance.